

**COMMUNE D'ETROEUNGT**  
-----  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
-----

**Séance du 15 mars 2021**  
-----

Le Conseil Municipal d'Etroeungt s'est réuni à la Salle des fêtes d'Etroeungt pour la séance du lundi 15 mars 2021 à 19 H 30, sur convocation en date du 05 mars 2021, et sous la Présidence de Monsieur Vincent **JUSTICE**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Vincent **JUSTICE** Maire, Bernadette **GRANDIN** Ajointe, José **PRISSETTE** Adjoint, Jérôme **MAIRESSE** Adjoint, Magali **NOULÉ**, Frédéric **EVARD**, Laëtitia **PAINCHART**, François **DESENCLOS**, Anne-Sophie **COUVREUR**, Alexis **DE KERLE**, Alexandra **GÜLER**, Aurélie **GARIN**, Guillaume **SOUDRY**, Sophie **MONGÉ** et Nathalie **MILAN** Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Néant

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15**

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire monsieur Alexis **DE KERLE**

Ordre du jour :

- Installation suivant liste suite à la démission de Monsieur Mickaël DUTEIL
- Compte rendu commissions travaux + fêtes
- Délibération sur les montants d'investissement
- Subventions aux associations locales
- Demande de subvention ADVB
- Questions diverses

**INSTALLATION SUIVANT LISTE SUITE A LA DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL :**

Suite au courrier de démission de Monsieur Mickaël DUTEIL remis en main propre à Monsieur le Maire le 19 février 2021, le Conseil Municipal a procédé, suivant la liste et à compter du 15 mars 2021, à l'installation de Madame Nathalie MILAN, alors conseillère supplémenteaire.

Madame Nathalie MILAN souhaite intégrer 2 commissions :

- Commission des fêtes, des animations, des maisons fleuries, de la jeunesse et des sports ;
- Commission de l'emploi, du commerce, de l'artisanat, du tourisme, du gîte rural et de l'agriculture

### **COMPTE RENDU COMMISSIONS TRAVAUX :**

Monsieur Le Maire donne lecture du compte rendu de la commission des travaux qui s'est réunie le 01 Mars 2021 et présente à l'Assemblée les propositions suivantes :

- chantier routes fin des travaux prévus avril-mai 2021
- remplacement de l'éclairage public par des Leds et installation de nouveaux points lumineux
- remplacement des fenêtres de l'école maternelle côté cour de l'Ecole Primaire
- accessibilité salle des fêtes - toilettes écoles - stade - mairie - gîte
- prévoir chauffage mutualisé
- isolation des plafonds des écoles et des bâtiments publics
- nouvelle tranche de réfection des routes communales
- terrain multi sports
- rénovation logement rue de la filature
- fleurissement du village

La priorité est mise sur 2 points cette année : isolation des plafonds et mise aux normes et en accessibilité des toilettes aux écoles publiques.

### **COMPTE RENDU COMMISSIONS DES FETES :**

Madame Bernadette GRANDIN donne lecture du compte rendu de la commission des fêtes qui s'est réunie le 08 mars 2021 et présente à l'Assemblée les propositions suivantes :

- Carnaval annulé suite aux mesures sanitaires gouvernementales
- Fête de Pâques, Chasse à l'œuf remplacée par un concours de dessin de Pâques pour tous les enfants du village scolarisés ou non à Etroeungt, âgés de 2 à 11 ans
- Village propre prévu le 24 avril pourra être reporté à 2 autres dates, 12 juin ou 11 septembre en fonction des mesures sanitaires
- Rallye pédestre à programmer
- Brocante et ducasse communale de Juillet
- Journée du 14 juillet : location de jeux gonflables, jeux divers, restauration et buvette
- Ch'ti Bike Tour
- Journées du Patrimoine : les 18 et 19 septembre 2021
- Journée du Livre Régional
- Marche à l'Etoile
- Illuminations du village : budget 5000 €

### **DELIBERATION SUR LES MONTANTS D'INVESTISSEMENT :**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il convient de prendre une délibération aux fins de l'autoriser à passer toutes les factures inférieures à 500€ en investissement lorsque cela sera possible. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à imputer les factures concernées en investissement.

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune attribue chaque année des subventions en vue d'aider financièrement les Associations de la Commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2021.

<b>Associations</b>	<b>Montants</b>
A.P.E.L. Ecole Saint Joseph	400 €
A.S.E. (Football Masculin)	4.750 €
Association Cycliste d'Etroeungt	500 €
Association "Restons en forme"	250 €
Ball Trap Club	200 €
Club des Aînés	152 €
Comité d'Entraide aux Anciens	200 €
Judo Club	1.700 €
Groupe des randonneurs	150 €
Pétanque Club	300 €
Rythme et Révérence avec Marjorie	360 €
Société Communale des Chasseurs d'Etroeungt	200 €
Société de Musique	7.250 €
U.C.A.L.	300 €
U.N.C.A.F.N. (Anciens d'Afrique du Nord)	138 €
Comité USEP	250 €
Crazy Zumba	250 €
Le cercle des As	150 €
Les crins dans le vent et les sabots l'herbe	150 €

## **DEMANDE DE SUBVENTION ADVB :**

Isolation des plafonds des écoles

Reprofilage bicouche pour renforcer les routes fissurées : Tatimont, route de Rocquigny, les Bahardes etc

Environ 10 Kms- un devis a été demandé aux entreprises Montaron + Carrières d'Houdain.

Installation de chaudière à la salle multi activités et réfection et isolation de la toiture de la salle des fêtes.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- **COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 11 MARS 2021 :**

Madame Bernadette GRANDIN donne lecture du compte rendu du conseil d'école du 11 mars 2021 :

- Bilan financier de la coopérative scolaire
- Sécurité de l'école
- Protocole sanitaire
- Etat des effectifs
- Fonctionnement de l'école
- Projets pédagogiques à venir
- Questions diverses

- **ACHAT D'UN TPE :**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un devis provenant de la Société Hexa Informatique pour un montant de 528€ TTC + 29 €/mois pour la maintenance pendant 1 an. Cet achat qui devient obligatoire facilitera les paiements de cantine, garderie, étude, locations de salles, photocopies, etc...

A l'unanimité le Conseil municipal accepte cet achat.

- **ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR :**

Il est exposé à l'assemblée communale que l'article L2121-8 du Code général des collectivités territoriales prévoit que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le projet du règlement intérieur a été communiqué aux Elus.

Le règlement intérieur peut être déféré au tribunal administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal ADOPTE le règlement intérieur joint à la présente.

- **FIBRE :**

Monsieur le Maire informe que le délai pour remonter les problèmes rencontrés par les branchements à la fibre expirera fin Mai 2021.

- **AUTORISATION D'IMPUTATION DE RECETTE :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail reçu de la perception pour autoriser l'imputation d'une recette concernant une caution d'un locataire de 2013. A l'unanimité le Conseil Municipal autorise l'imputation de cette recette.